

CN0700479
H010/A540
NDO

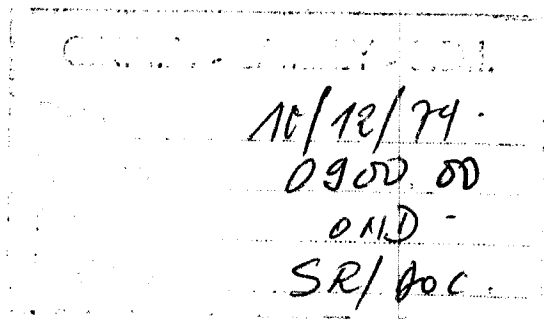
M.ND/K.ND
REPUBLIQUE DU SENEGAL
PRIMATURE

1979-61

DELEGATION GENERALE
A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

RAPPORT DE MISSION
SUR LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF
DU CILSS TENU LES 6 ET 7 SEPT. 1979
A BANJUL

par Mbaye NDOYE



SEPTEMBRE 1979

Centre National de Recherches Agronomiques
de Bambey

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES

(I. S. R. A)

RAPPORT DE, MISSIOB
SUR LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF
DU CI.L.S.S. TENU LES 6 ET 7 SEPT, 1979
A BANJUL

par Mbaye NDOYE

I. BUT DE LA PRESENTE REUNION :

Participer à la première réunion du Comité consultatif du programme CI.L.S.S. de protection des végétaux pour discuter des deux points suivants :

1 - Etat d'exécution du programme général de Protection des végétaux. Objectifs techniques des différentes composantes du programme.

2 - Etat d'exécution de l'Annexe B. Approbation des objectifs techniques.

II. COMPOSITION DU COMITE :

Le Comité Consultatif est composé de :

- Huit membres de la communauté scientifique africaine choisis pour leur compétence particulière dans le domaine de la protection des végétaux.

- Six membres de la communauté scientifique internationale choisis pour leur compétence particulière dans le domaine de la P.V.

Ces 14 nombres ont voix délibératives. Participent avec voix consultatives :

- Les directeurs de chaque composante du programme (il ya 8 annexes)

- le directeur de l'Unité de Coordination Technique Régionale (U.C.T.R.).

- Les représentants des organisations africaines de protection des cultures.

- Des experts invités sur des bases ad-hoc par les membres permanents du Comité.

III. RESPONSABILITES DU COMITE :

Le Comité Consultatif est l'organisme de consultation technique du programme de Protection des Végétaux et des Récoltes. Il est responsable d'une manière générale de la supervision technique du programme en veillant à ce que l'exécution du programme soit menée selon les normes scientifiques internationales. Il a le rôle d'agent de contrôle de la qualité technique du programme au nom du Comité Exécutif. Il doit en outre.

a) Examiner et approuver les procédures d'évaluation des aspects techniques du programmes.

b) Guider et approuver les procédures d'évaluation des aspects techniques du programme.

c) Examiner, du point de vue technique, toutes propositions de projets et donner ses recommandations.

d) Examiner et approuver les objectifs techniques des diverses phases du programme.

e) Répondre aux demandes d'avis technique du Comité Exécutif.

f) Répondre aux requêtes techniques des pays membres du CILSS qui participent au programme.

g) Examiner et approuver les rapports sur l'état d'avancement du programme sur les plans scientifique et technique ,

C'est donc nanti de toutes ces prérogatives que la première réunion du Comité Consultatif du Programme CILSS de P.V. a adopté à l'attention du Comité Exécutif et du Secrétariat Exécutif du CILSS la recommandation que nous donnons en annexe à ce rapport.

IV. SITUATION DU PROGRAMME P.V ; ANNEXE B.

Le comité Exécutif qui est l'organe administratif compose des directeurs des P.V. des différents pays membres s'est réuni du 3 au 5 septembre à Banjul.

En ce qui concerne l'état d'avancement de l'exécution du projet Annexe B, l'intervention du délégué Américain au Comité Exécutif rapporté dans le compte rendu fait exactement le point :

"Le représentant de l'USAID fait valoir que tous les obstacles au démarrage du projet ont été levés et que par conséquent, il est possible de démarrer le projet dans un très proche avenir.

Il fait cependant remarquer que les véhicules doivent être d'origine américaine, car dans la plupart des pays membres il existe des concessionnaires des marques américaines exception faite de la Gambie et de la Mauritanie. Si le CILSS estime devoir demander une dérogation à cette règle, il lui est loisible de la faire, en présentant à la mission locale de l'USAID, les arguments nécessaires.

Le CILSS devra au préalable s'informer d'une manière très précise auprès des pays pour connaître les conditions d'utilisation des véhicules ainsi que les éventuels services de maintenance qui pourraient être fournis par les concessionnaires des marques américaines.

S'agissant des plans de construction, le représentant de l'USAID déclare qu'il ya effectivement un crédit de 200.000 dollars US qui pourraient être utilisés pour payer les honoraires d'architectes,

Pour ce qui concerne le retard apporté au démarrage du projet, le représentant de l'USAID est d'avis que depuis la signature de l'accord de subvention il ya eu une érosion importante du dollar. Il ajoute que les USA ont approuvé un projet de 25.280.000 dollars US qui ne peut pas être révisé dans l'état actuel des choses. Il convient d'utiliser d'abord ce crédit avant d'envisager un financement additionnel, même justifié.

S'agissant de l'accord CILSS/FAO, le représentant de l'USAID estime qu'à présent tous les problèmes relatifs aux voyages et au contrôle des fonds ont été réglés et qu'une lettre sera envoyée très prochainement au CILSS, pour notifier le déblocage des crédits,

Pour ce qui est des plans d'opérations, il ya effectivement des précisions à apporter en ce qui concerne la formation du personnel au Cap-Vert, de la manière dont les parasites seront recensés en coopération avec le Centre de Télédetection. Le représentant de l'USAID a donné l'assurance que dès que le plan de formation du Cap-Vert et les informations sur les parasites seront disponibles, l'approbation des plans d'opérations sera immédiatement donnée. Il précise alors, par ailleurs que l'USAID sera désormais flexible pour permettre au projet de démarrer."

Telle est donc la situation du projet. Je pense que le CILSS et les pays membres vont faire tout le nécessaire pour un démarrage rapide du projet de l'Annexe B.

V. CONCLUSIONS :

La requête du Sénégal basée sur la construction du laboratoire d'Entomologie du CNRA de Bambey, de l'installation d'un spécialiste de profil des pertes à Djibélor et d'un laboratoire de malherbologie à Richard-Toll, avait fait l'objet du premier plan d'opération qui a été présenté par la mission Blouard et qui avait reçu l'agrément de tous les techniciens. Sur la demande de la Lu-telle ce plan a été revu. Mais pour ce qui concerne le plan de laboratoire de Bambey et les équipements annexes un plan de laboratoire de magasin et de villas a vnicnt déjà été approuvé par l'architecte de l'USAID basé à Abidjan. Ce dernier qui avait visité le CNRA était même d'accord pour le site choisi

On est obligé de constater qu'alors que nous étions les mieux préparés et mieux à même de tirer partie de ce projet, nous risquons d'en tirer le moindre bénéfice. Tout le monde convient qu'en toute logique les équipements devraient être rassemblés à Bambey, tout au moins pour permettre la création d'un laboratoire fonctionnel. Il n'est pas encore trop tard, si la volonté existe.

RECOMMANDATION DU 1ER COMITE CONSULTATIF
DU PROGRAMME PROTECTION DES VEGETAUX DU CILSS,
BANJUL 0-7 SEPTEMBRE 1979

Le premier Comité Consultatif du programme CILSS de protection des végétaux, s'est réuni les 6 et 7 septembre 1979 à Banjul, sous la Présidence du Professeur Anthony YOUDEOWEI (Nigeria) aux fins d'examiner les points suivants :

1. Etat d'exécution du programme général de Protection des végétaux - Objectifs techniques des différentes composantes du programme.
2. Etat d'exécution de l'Annexe B : Approbation des objectifs techniques,

Après un échange de vue très large sur l'ensemble des objectifs du programme de Protection des Végétaux en général et de l'Annexe B en particulier, le Comité Consultatif a retenu les points suivants :

I. Objectifs du Programme

A/ Programme général

Le Comité Consultatif regrette que certains membres n'aient pas reçu l'ensemble des informations nécessaires concernant tous les aspects du projet. Il a néanmoins approuvé les objectifs globaux tels que formulés dans les documents de travail qui ont été envoyés aux délégués et sur la base des informations complémentaires fournies par les représentants de la FAO et du Secrétariat du CILSS.

Le Comité Consultatif recommande :

- a) Qu'une liste de tous les documents concernant le programme protection des végétaux depuis les premiers documents de base soit établie et qu'un jeu complet comprenant notamment :
 - a1 - La liste de tous les documents ;
 - a2 - La résolution de la consultation de Rome - Décembre 1976;
 - a3 - Les documents de la Réunion de formulation de DAKAR Mars 1977 ;
 - a4 - Les plans d'opérations du projet Annexe B Septembre 1978,
 - a5 - Le rapport de la mission CILSS/Pays-Bas de formulation des besoins pour la formation en matière de protection des Végétaux ;

- g) Le Comité Consultatif recommande également que la priorité à accorder au problème du recensement de l'information et de la mise en place de cette unité pour une exploitation rapide des acquis de la recherche dans le SAHEL ne soit pas perdu de vue. A cet effet, il demande au Secrétariat du CILSS d'accélérer les négociations avec le COPR et le FAC pour que les équipes puissent se mettre au travail dès que les fonds seront disponibles. Le Comité Consultatif estime que les autres composantes du programme général devraient également voir un début d'exécution le plus rapidement possible particulièrement l'annexe G. Et en conséquence, il demande que l'annexe E soit formulée avec urgence du fait surtout qu'une mission du GTZ a déjà déposé un rapport d'évaluation concernant ce programme,
- h) Le Comité Consultatif attire également l'attention du Comité Exécutif sur la nécessité de tenir compte de l'érosion monétaire et de l'inflation qui prévalent actuellement dans tous nos pays. Cette situation fait que les coûts estimés en 1978 sont certainement en deçà des prévisions financières du projet. Il est donc utile que le CILSS attire l'attention des donateurs sur la nécessité de tenir compte de cette situation et de réexaminer en cours d'exécution, les différents coûts du projet. Cependant ceci ne devrait pas retarder le démarrage du projet,
- i) Enfin le Comité Consultatif pense qu'en ce qui concerne l'exécution pratique du programme, il faudra arriver à faire une certaine harmonie entre les annexes B (lutte intégrée) et E (Protection des récoltes). Ce sont deux volets complémentaires de la même question. L'utilisation des pesticides devra être vue dans son ensemble et non pas seulement sous un seul aspect,

B) Programme de l'Annexe "B"

Le Comité Consultatif recommande :

- 1°) Que l'UCTR définisse clairement les critères d'évaluation de l'état d'avancement du projet, permettant ainsi au Comité Consultatif de contrôler sa mise en oeuvre. L'établissement des critères déjà définis au niveau des lignes directrices arrêtées par la PAO, facilitera cette action. Un système d'évaluation faisant référence au profil des pertes des récoltes devra être établi.
- 2°) A la base de tout travail il est important de dégager les priorités qui doivent être continuellement réactualisées. C'est pour cette raison que le Comité pense qu'il est important de savoir par où commencer pour promouvoir les aspects qui semblent les plus prioritaires surtout pour tenir compte de l'érosion monétaire.

- 3°) Le Comité Consultatif recommande vivement au CILSS de tout mettre entre oeuvre pour que le projet lutte intégrée démarre immédiatement en fournissant notamment les compléments demandés par l'USAID.

II. Questions Diverses

Le Comité Consultatif n'ayant été saisi d'aucune requête particulièrement du Comité Exécutif et compte tenu de la recommandation prise par ce dernier concernant l'antériorité des réunions des deux instances propose :

- a) - Que la prochaine réunion du Comité Consultatif se tienne juste avant celle du Comité Exécutif en mai 1980 à Bamako au Mali,
- b) - Que le Président du Comité Consultatif participe au Comité Exécutif pour rendre compte et expliquer les recommandations du Comité Consultatif.
- c) - Le Comité Consultatif souhaite que deux ou trois de ses membres soient associés aux travaux de l'équipe d'évaluation du projet.
- d) - Le Comité Consultatif demande au Comité Exécutif d'étudier la possibilité de modifier l'article 10 du protocole de gestion relatif à la périodicité de ses réunions dans le sens d'une réduction à une seule réunion annuelle, pour tenir compte des contraintes des uns et des autres.

Il souhaite également, que les invitations aux réunions ainsi que les documents y afférents parviennent aux membres du Comité Consultatif six semaines avant la date de la réunion.

- e) - Le Comité Consultatif remercie le Comité Exécutif de la confiance qu'il lui fait et exprime sa disponibilité et son engagement à collaborer effectivement à la réalisation du programme CILSS de protection des végétaux.

Fait à Banjul, le 7 Septembre 1979.